



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/CP/ND 194-15
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2015/39

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2015-39
EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU BUREAU DU 02 SEPTEMBRE 2015**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le Mercredi 02 septembre 2015 à 09h30 au Clos de la Roseraie à CLERES.

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 25/08/15.
Le procès verbal est en cours de rédaction, il sera soumis à l'approbation du prochain bureau.

I – FONCTIONNEMENT DE LA CMA 76

POINTS D'INFORMATION ET DE DEBAT

Point n° 1 : Point sur l'activité des services et sur les inscriptions en CFA

Intervention en séance :

- Mme PANOUILLE, Secrétaire Générale
- Mme TARLEVE, Directrice de la Formation

Résolution 2010-2015 / 2015-39 B.223 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'AJOUT D'UN POINT EN SEANCE EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR LA MODIFICATION DES BUDGETS ET DES PLANS DE FINANCEMENTS PREVISIONNELS DES NOUVELLES ACTIONS CONVENTIONNEES ET/OU EN COURS DE CONVENTIONNEMENT (VOIR LE DOCUMENT N°1 « ACTIONS CONVENTIONNEES EN 2015 » JOINT A CE PROCES VERBAL) EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION DE MODIFICATION DES BUDGETS ET DES PLANS DE FINANCEMENTS PREVISIONNELS DES NOUVELLES ACTIONS CONVENTIONNEES ET/OU EN COURS DE

CONVENTIONNEMENT POUR PRESENTATION AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
CONVOQUEE A CET EFFET EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

II- REGIONALISATION

POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°5 : Régionalisation du réseau des CMA de Normandie.

- Choix du modèle CMAR ou CRMA
- Choix du siège régional
- Choix du candidat de la CMA76 à la Présidence régionale
- Vœu relatif aux conditions budgétaires de la régionalisation

Document de travail transmis préalablement :

- *Extrait de résolutions du Bureau du 24 juin 2015 relatif au choix du modèle CRMA ou CMAR (document n°3)*

Résolution 2010-2015 /2015-39 B.224 :

LES MEMBRES DU BUREAU DE LA CHAMBRE DE METIERS ET L'ARTISANAT DE SEINE-MARITIME, REUNIS EN BUREAU A CLERES, LE 02 SEPTEMBRE 2015,
APRES AVOIR ETE INFORMES PAR LE PRESIDENT DE LA CENSURE PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL DES ARTICLES DE LA LOI MACRON RELATIFS A LA REGIONALISATION DES RESEAUX CONSULAIRES,

APRES AVOIR ETE INFORMES DES ECHANGES ENTRE PRESIDENTS NORMANDS RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA REGIONALISATION,

APRES AVOIR ETE INFORMES DES ECHANGES AVEC LA TUTELLE ET ENTRE PRESIDENTS NORMANDS RELATIFS A LA FIXATION DU SIEGE

APRES AVOIR ETE INFORMES DES DIFFERENCES EN MATIERE DE DROIT ADDITIONNEL ENTRE LES DEUX REGIONES BASSE ET HAUTE NORMANDIE, MAIS AUSSI DES DIFFERENCES DE REDISTRIBUTION DE TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE PAR L'ETABLISSEMENT REGIONAL

- CONFIRMENT A L'UNANIMITE LEUR CHOIX DU 24 JUIN 2015 POUR UNE STRUCTURE CRMA.
- CONFIRMENT LA MISE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DES SUJETS LIES A LA REGIONALISATION MALGRE L'ABSENCE DE TEXTE APPLICABLE, SOUHAITANT AINSI MARQUER L'ENGAGEMENT POLITIQUE DE LA CMA76 POUR CONSTRUIRE LA REGIONALISATION.
- PROPOSENT A L'ASSEMBLEE GENERALE UNE DELIBERATION RELATIVE AU SIEGE IDENTIQUE A CELLE QUE SE SONT ENGAGES A PRESENTER LES AUTRES PRESIDENTS NORMANDS : LE FUTUR ETABLISSEMENT REGIONAL AURA SON SIEGE AU MEME ENDROIT QUE LE FUTUR SIEGE DU CONSEIL REGIONAL. DANS L'ATTENTE, LE SIEGE PROVISOIRE EST ROUEN.

- DEMANDENT QUE LA CONSTRUCTION REGIONALE SE FASSE A RESSOURCES FISCALES EGALES POUR LA CMA76. A PEINE SORTIE D'UN DIFFICILE PLAN DE REDRESSEMENT ET DEVANT PORTER DES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS POUR SES OUTILS DE FORMATION, LA CMA76 NE POURRA ACCEPTER UNE REGIONALISATION AVEC UN IMPACT FINANCIER AUSSI NEGATIF QUE PENDANT LA MANDATURE 2010-2015.
- CONSIDERENT QUE LES INSTANCES ELUES DE LA CMA 76 DOIVENT SE PRONONCER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT DE LA CMA 76 A LA PRESIDENCE REGIONALE.
- CONSIDERENT QUE LA CANDIDATURE DU PRESIDENT MOULARD, PRESENTEE A L'OCCASION DE CE BUREAU A TOUTE LEGITIMITE ETANT DONNE SON BILAN MAIS DEMANDENT, PUISQUE LE CALENDRIER DES INSTANCES LE PERMET, A REEVOQUER CE POINT A L'OCCASION DU PROCHAIN BUREAU, AFIN QUE TOUTES LES CANDIDATURES EVENTUELLES PUISSENT S'EXPRIMER ET ETRE DEFENDUES.

LE VOTE EST VALIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Résolution 2010-2015 /2015-39 B.225 :

VOTE DE LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LES SUJETS SUIVANTS :

REGIONALISATION DU RESEAU DES CMA DE NORMANDIE.

- VOTE DU CHOIX DE MODELE CMAR OU CRMA POUR L'ETABLISSEMENT REGIONAL NORMAND
- VOTE DU CHOIX DU SIEGE POUR L'ETABLISSEMENT REGIONAL NORMAND
- VŒU RELATIF AUX CONDITIONS BUDGETAIRES DE LA REGIONALISATION
- CHOIX DU CANDIDAT DE LA CMA76 A LA PRESIDENCE REGIONALE

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE REPRENDRA EGALEMENT LE POINT DEJA MIS A L'ORDRE DU JOUR PAR LE BUREAU DU 24/06/2015 (VŒU RELATIF AU NOMBRE D'ELUS REPRESENTANT LES DEPARTEMENTS EN BUREAU REGIONAL).

LE VOTE EST VALIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n° 1 : Point sur l'activité des services et sur les inscriptions en CFA
--

Intervention en séance :

- Mme TARLEVE, Directrice de la Formation
- Mme MARTIN, Responsable du CFC

N'ayant pas d'autres questions, la séance est levée à 12h45.



Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.